

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de SAINT-PIERRE-LA-NOUE

Séance du 14 septembre 2020

Nombre de présents			Date de convocation	Date d'affichage de la convocation
En exercice	Présents	Votants	7 septembre 2020	7 septembre 2020
22	17	17+2		

Délibération n° 14092020.062 : Installation d'un nouveau conseiller municipal

L'an deux mille vingt, **le lundi 14 septembre 2020** à vingt heures, compte tenu de la situation exceptionnelle liée au COVID-19 et afin de respecter les « gestes barrière », l'accueil du public se limitera à 20 personnes. Le conseil municipal de la commune de SAINT-PIERRE-LA-NOUE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle municipale de la commune déléguée de Saint Germain de Marencennes, sous la présidence de Monsieur Walter GARCIA, Maire.

Membres présents :
Jackie ALBERT, Cécile BONNIFAIT, Colette PARONNAUD, Cédric ROUSSEAU, Micheline SIMONNEAU, Denis DUBOURGNOUX, Claude RAVON, Christophe PARION, Martine LLEU, Rémi GROLAUD, Sandrine GUIBERT, Marc-Antoine LAMBERT, Fanny GRIMAUD, Marina BERVOETS, Jean-François MALTERRE, Annie MENDEVILLE.
Membres absents non représentés :
Jean-Pierre PARONNEAU, Isabelle DUMONT, Christèle ROBLIN.
Membres absents représentés :
Jean-Luc PROQUIN, Patrick MORENNE.
Secrétaire de séance : Claude RAVON.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Madame Carole BREUIL a démissionné, de son poste de conseiller municipal, par courrier du 28 août 2020 reçu en mairie le 2 septembre 2020.

Conformément à l'article L270 du code électoral, il y a lieu de compléter le conseil municipal par le candidat venant immédiatement derrière le dernier élu de la liste concernée et de procéder à son installation. Monsieur Sébastien SANTOLINI, venant ensuite dans l'ordre de la liste, a accepté de siéger au conseil municipal.

Le conseil municipal est invité à prendre acte de ce changement et de l'installation de Monsieur Sébastien SANTOLINI.

Vu le code électoral et notamment son article L270,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2121-4,

Considérant que Monsieur Sébastien SANTOLINI est le candidat venant immédiatement derrière le dernier élu de la liste concernée,

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire :

- **Prend** acte de la démission de Madame Carole BREUIL de son poste de conseiller municipal,
- **Prend** acte de l'installation de Monsieur Sébastien SANTOLINI en qualité de conseiller municipal au sein du conseil municipal.

TELETRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE
Sous le N° 017 – 200080091-- 2020 0914 -- 14092020062 ----- -- DE
Accusé de Réception Préfecture Reçu le : 18/09/2020

Fait et délibéré les jours, mois et ans désignés ci-dessus.

Pour extrait conforme.

Les signatures sont au registre.

SAINTE-PIERRE-LA-NOUE

Le 15 septembre 2020.

Le Maire

Walter GARCIA.